



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

Lot vacant 6 125 215 - 2025, 15^e Avenue (projeté) :

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec les dérogations mineures suivantes :

1. Une occupation au sol du bâtiment principal à 128,7 m² au lieu de 111 m² maximum ;
2. Une superficie pour un garage privé attaché à 63,3 m² au lieu de 57,92 m² maximum ;

Comme l'exige le Règlement de zonage n^o 480-85.

3062, rue Delisle :

La demande vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière comme l'exige le Règlement de zonage n^o 480-85.

281, route 138 (projeté) :

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence multifamiliale locative de 12 unités avec une hauteur du bâtiment principal à 9,6 m au lieu de 9 m maximum comme l'exige le Règlement de zonage n^o 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 septembre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca